

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

ARRETE MUNICIPAL 2023-038
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LES PLACES
«ARRÊT MINUTE » DEVANT LA BOULANGERIE

Le Maire de Saint-Bonnet-le-Froid,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1

Vu le Code de la route

Vu le Code de la voirie routière

Vu la demande de l'entreprise MAREMI, en date du 19 DECEMBRE 2023, qui souhaite effectuer des travaux et installer une benne sur les deux places « arrêt minute » devant la boulangerie LA CHANTERELLE.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public : le stationnement sera interdit sur les 2 places le long de la rue du Vivarais pendant la période des travaux, soit la journée du lundi 8 janvier 2024.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Du Dimanche 7 janvier 2024 à 18h00 au Lundi 8 janvier 2024 à 19h00, le stationnement sera interdit sur les 2 places le long de la boulangerie la CHANTERELLE (rue du Vivarais). La SARL MAREMI est autorisée à installer une benne pour évacuer les remblais des travaux de la boulangerie. Cette installation empiètera sur la chaussée, le cheminement piéton devra donc être sécurisé.

ARTICLE 2 : Pendant la durée de la permission, la mairie sera en charge de mettre en place la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I – 8^{ème} partie - signalisation temporaire).

ARTICLE 4 : Le pétitionnaire prendra toutes les dispositions pour assurer la sécurité des usagers

ARTICLE 5 : La responsabilité du pétitionnaire pourra être engagée en cas de manquement à ses obligations, notamment pour défaut ou insuffisance de la signalisation du chantier

ARTICLE 6 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera notifié à la Brigade de Gendarmerie d'YSSINGEAUX et à la SARL MAREMI

Fait à Saint-Bonnet-le-Froid,

Le 22 DECEMBRE 2023

M. le Maire,
Jean-Pierre SANTY,

